



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR **LE 02/06/2022**

Le 02/06/2022 à 19H00, les membres du comité directeur de l'association CLUB DE HOCKEY AMATEUR DE ROUEN se sont réunis en visio conférence. Le comité directeur est présidé par Mr QUEMION Dominique, Président. Il a été noté la participation de 13 membres du comité directeur.

Présents : MR BRUNET Pierre-Emmanuel, MME CHAUMONT Nadine, MR CHAZOT Florent, MR COLLET Pierre, MR CONSTANT Patrick, MR LA ROCHELLE Dany, MR LEROUX Franck, MR MAHIEU Julien, MR MANIN Didier, MME PLAQUEVENT Catherine, MR QUEMION Dominique, MR THOMAS David, MME WEXLER Cherifa.

Excusé : Mr VILLAIN Corinne

Invité : Mr JEAN Sébastien

ORDRE DU JOUR

Validation des Candidatures pour élections des membres du comité directeur :

Il s'avère que suite au dernier comité directeur en date du 31/05/22, des candidatures sont susceptibles de ne pas être conformes. En effet, en application de l'article 1 des règlements généraux SynergIace Ligue Magnus, la société Rouen Hockey Elite est constituée sous la forme juridique d'une Société Anonyme Sportive Professionnelle. Or, pour que celle-ci soit valide, elle doit bénéficier d'une association support en l'occurrence ici le Club de Hockey Amateur de Rouen dont les règles de fonctionnement sont fixées par convention entre les deux parties. Ainsi, à l'article 14 de la convention CHAR / RHE, il est spécifié « qu'aucun dirigeant de l'ASSOCIATION ne peut percevoir de rémunération, sous quelque forme que ce soit, de la part de la SOCIETE, ni aucun dirigeant de la SOCIETE de la part de l'ASSOCIATION ». Il est à noter que cet article répond aux dispositions de l'article R 122-8 du Code du Sport.

C'est pourquoi au regard de cet article et pour rester en conformité avec les lois françaises, le comité directeur du Club de Hockey Amateur de Rouen a pris la décision de se rapprocher des différents candidats afin de connaître leur position par rapport à



ces textes.

Dès le retour des candidats, un communiqué sera réalisé pour annoncer la décision finale et présenter les candidatures non valides.

Une mise aux votes est proposée afin de savoir si le comité directeur donne un délai supplémentaire pour que de nouvelles candidatures se présentent. Le résultat du vote : 10 voix contre, 1 voix pour, et 3 abstentions. Il n'y aura donc pas de changement dans le déroulement des élections et la présentation des candidats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H15.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du comité directeur qui s'est tenu le 02/06/2022.

MR QUEMION Dominique

Président

Mme CHAUMONT Nadine

Secrétaire Générale